Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 32091

Intitulé

CQP: Certificat de qualification professionnelle Gainier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche maroquinerie - Fédération française de la maroquinerie (FFM)	Délégué général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s):

3157 - Industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse-sellerie, bracelets en cuir

Code(s) NSF:

240s Spécialités pluritechnologiques matériaux souples (production), 243 Cuirs et peaux

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir d'un ordre de fabrication, le/la gainier(ère) recouvre, manuellement, de cuir, ou de toute autre matériau souple (tissu, cuirs synthétique, moire, satin, velours, papier...) différents supports rigides ou "fûts" (en bois, contreplaqué, plastique, carton...) lors de la fabrication en série ou unitaire d'objets variés : écrins, coffrets et étuis de formes et de tailles variables (bijoux, joaillerie, nécessaires de couture ou de manucure...), intérieurs de coffres, boîtes, tiroirs, articles de bureau, supports d'étalage ou de décoration de vitrine (bustes, panneaux de décor...).

Il/elle réalise le gainage de l'objet (en partie ou dans sa totalité) à partir de pièces de cuir coupées, refendues et parées et/ou d'autres matéraiux souples soupés. Le/la gainier (ère) est en charge de la réalisation, et selon besoin, du garnissage intérieur, du capitonnage et des fournitures intérieures de l'objet. Il/elle effectue un contrôle continu du travail réalisé. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connait les impératifs techniques et économiques de fabrictaion (qualité, délais).

Le/la gainier(ère) intervient dans les domaines d'activités professionnelles suivants :

Préparation du travail

Vérification des supports et matériaux approvisionnés au poste

Préparation des matériaux, gainage et réalisation des opérations connexes sur une partie ou en totalité d'un objet

Finalisation et vérification de l'ouvrage

- C1 Consulter les documents de travail et exploiter les données techniques
- C2 Organiser et entretenir son poste de travail, le matériel
- C3 Apprécier les caratéristiques des cuirs ou autres matériaux souples
- C4 Effectuer les opérations de préparation et de gainage du support
- C5 Effectuer les opérations de garnissage, capitonnage et de confection des fournitures
- C6 Effectuer les contrôles qualité en continu
- C7 Effectuer les opérations de finition sur l'ouvrage
- C8 Relayer les informations sur son activité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries et entreprises de la maroquinerie

Gainier, gainière

Codes des fiches ROME les plus proches :

 $\underline{\textbf{B1802}}: \textbf{R\'ealisation d'articles en cuir et mat\'eriaux souples (hors v\^etement)}$

H2401: Assemblage - montage d'articles en cuirs, peaux

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation:

La certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 4 étapes mis en oeuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise) :

- 1 Rédaction d'un livret du candidat
- 2 questionnaire technique
- 3 Observation au poste (réelle ou simulée)
- 4 Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury paritaire national. Le jury délibère et décide de l'attibution partielle ou totale du CQP. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Par Validation des acquis de l'expérience

- 1 Etape de recevabilité de la demande du candidat
- 2 Dossier de valorisation de l'expérience accompagnement du candidat à la rédaction du dossier VAE

- 3 Analyse du dossier par le comité technique territorial
- 4 Entretien individuel avec le comité technique territorial
- 5 Propositions du comité technique territorial, destinées au jury national, sur les compétences acquises du candidat et/ou celles restant à acquérir. Il fait des préconisations en cas de validation partielle. Le dossier complet du candidat est adressé au jury national pour examen.
- 6 Le jury délibère et décide de l'attribution partielle ou totale du CQP. les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		Un jury national composé de 6 personnes dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président du jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.
En contrat de professionnalisation	X		Un jury national composé de 6 personnes dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président du jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X		Un jury national composé de 6 personnes dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président du jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2024.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

www.observatoiremodetextilescuirs.com

site FFM

site Opcalia

site CTC

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche maroquinerie - Fédération française de la maroquinerie (FFM) : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

Fédération Française de la Maroquinerie (FFM) 122 rue de Provence 75008 Paris

$\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur:}$

Centre Technique du Cuir (CTC) 4 rue Hermann Frenkel 69007 LYON

Historique de la certification :